

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02886
Numéro SIREN : 818 245 102
Nom ou dénomination : A. GOMBERT

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 147517

A. GOMBERT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20 000 Euros
Siège Social : 10, rue de la Grange Batelière, 75009 PARIS
818 245 102 R.C.S PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2023

Le 31 octobre 2023 à 9 heures, au siège social, 10, rue de la Grange Batelière, 75009 PARIS, Monsieur André GOMBERT, Président et unique associé de la société **A. GOMBERT**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20 000 Euros, a pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

DÉCISION : POURSUITE DE L'ACTIVITÉ MALGRÉ LA PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Monsieur André GOMBERT, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 constatant la perte des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société.

Monsieur André GOMBERT prend acte que les capitaux propres de la société devront être reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit au plus tard le 31 décembre 2024.

DÉCISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Monsieur André GOMBERT donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur André GOMBERT, Président et unique associé de la société.

Le Président,

André GOMBERT